Diagnostic Cybersécurité

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Diagnostic Cybersécurité est un accompagnement de Bpifrance pour renforcer la cybersécurité de l'entreprise. Il s'agit de mettre en place des actions de sécurisation pour prémunir des risques de cyberattaques et assurer la pérennité de l'activité de l'entreprise.

Le Diagnostic Cybersécurité s'inscrit dans le dispositif du plan Cyber PME porté par la Direction Générale des Entreprises, avec le soutien de France 2030 et il a pour objectifs de :

- sensibiliser le comité de direction et diffuser les bonnes pratiques en matière de cybersécurité,
- effectuer un bilan des forces et des faiblesses de la protection du système d'information,
- proposer des recommandations priorisées, chiffrées et adaptées au contexte de l'entreprise afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat,
- préparer l'entreprise à la gestion de crise cyber.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le Diagnostic Cybersécurité s'adresse aux PME indépendantes, clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne. Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Les ETI peuvent être éligibles en fonction du périmètre d'intervention concerné, sous réserve de l'accord de Bpifrance.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

C'est un accompagnement qui se déroule sur 8 jours en 4 étapes :

- un pré-cadrage téléphonique entre le consultant, le dirigeant et le responsable SI, permettant de fixer le calendrier de l'intervention,
- un diagnostic organisationnel qui consiste à :
  - sensibiliser les collaborateurs,
  - évaluer le niveau de sécurité des infrastructures SI comme la salle serveur, les postes utilisateurs ou les équipements industriels connectés au réseau,
  - interviewer les responsables SI, les utilisateurs clés et certains des prestataires, afin de mesurer le niveau de maturité cyber des pratiques actuelles et la vulnérabilité des actifs de votre entreprise,
- un diagnostic technique permet de compléter l'analyse via la réalisation de tests techniques, afin d'identifier les failles de sécurité de manière plus approfondie,
- la restitution du Diag Cybersécurité comprend un plan d'action présentant des recommandations adaptées au contexte de l'entreprise. Les actions seront priorisées en fonction de leur complexité de mise en œuvre et de l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de sécurité du SI. La restitution inclut également des

recommandations et éléments de préparation à la gestion de crise cyber.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Diag Cybersécurité dont le coût est de 8 800 € HT, est subventionné à hauteur de 50% par Bpifrance soit 4 400 €.

Le diagnostic se limite à un seul site physique visité.

Possibilité d'effectuer plusieurs Diag Cybersécurité pour une même entreprise (sur différents sites).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise peut se rapprocher de Bpifrance en ligne directement sur Nous contacter.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
  Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- https://diag.bpifrance.fr/diag-cyber-securite